



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DD 92

N° Spécial

27 Avril 2018

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Agence Régionale de Santé – DD92

du 27 Avril 2018

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
N° 2018-185	18.04.2018	Arrêté portant agrément d'une Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée Unipersonnelle de Diététicienne	3
ARS-DD92-OAPS N° 2018-186	11.04.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison, formation continue GRETA	4
ARS-DT92-OAPS N° 2018-187	11.04.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison, formation initiale	6
ARS-DT92-OAPS N° 2018-188	11.04.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison, formation continue GRETA	8

Arrêté n° 2018-185 portant agrément d'une Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée Unipersonnelle de Diététicienne

VU le livre III de la quatrième partie du Code de la Santé Publique et notamment l'article R4381-10 ;

VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

VU l'arrêté n° DS-2018/006 du 19 février 2018 portant délégation de signature de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;

VU les documents reçus par courrier postal le 5 avril 2018, transmis par l'associée unique Madame Pauline BENAROCH, chargée du dossier relatif à la création de la société d'exercice libéral par actions simplifiée unipersonnelle « PAULINE BENAROCH DIETETICIENNE » ;

CONSIDERANT que les conditions énumérées par l'article R4381-10 du Code de la Santé Publique sont remplies,

ARRETE

ARTICLE 1 – La société d'exercice libéral par actions simplifiée unipersonnelle « PAULINE BENAROCH DIETETICIENNE » sise 156 boulevard Pereire – 75017 PARIS est agréée sous le numéro 2018/DDD92/01.

ARTICLE 2 – La société d'exercice libéral par actions simplifiée unipersonnelle « PAULINE BENAROCH DIETETICIENNE » agréée sous le numéro 2018/DD92/01 est dédiée exclusivement à l'exercice de la profession de Diététicienne.

La diététicienne exerçant au sein de cette société est Madame Pauline BENAROCH.

ARTICLE 3 – Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 4 – Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et la Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Nanterre, le 18 avril 2018

Pour le Directeur Général de
l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
La Déléguée Départementale
des Hauts-de-Seine,

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-186 du 11/04/2018
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation
d'Aides-Soignants du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison, formation continue
GRETA**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

- Vu** le [code de la santé publique](#) ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2014/193 du 6 octobre 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2016-017 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant,

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison, formation continue est arrêtée comme suit :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président ;

Le Directeur de l'institut :

Monsieur Martial ATTIAS

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur David ADAM

Suppléant : Madame Elise VIEN

L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame Fatiha GUESSOUM

Suppléant : Madame Dominique MARECHAL

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :

Titulaire : Madame Laurence BOCCARA

Suppléant : Madame Fanny GREMILLON

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique ;

Les deux représentants des élèves élus par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Madame Noëlle DALE

Suppléant : Madame Eveline PAGANG

Titulaire : Madame Sophie NGOTENI

Suppléant : Madame Cassandra BERTELE

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants du lycée Gustave EIFFEL de Rueil-Malmaison, formation continue GRETA est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et Madame la déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 11 avril 2018

La Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

Arrêté ARS DT92/OAPS N° 2018-187 du 11/04/2018
portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation
d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison,
formation initiale

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2016-017 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison, formation initiale, est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président ;

Le directeur de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture ou son représentant :

Monsieur Martial ATTIAS

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son représentant :

Titulaire : Monsieur David ADAM

Suppléant : Madame Elise VIEN

La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame Isabelle SAINT-GEORGES

Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, chacun désigné pour trois ans par le directeur de l'institut :

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier :

Titulaire : Madame Sylvie BARE
Suppléant : Madame Sylvie TRAHARD

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de petite enfance :

Titulaire : Madame Sophie GRAFEILLE
Suppléant : Madame Alice RENON

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Madame Nada ABDELDAYM
Suppléant : Madame Margot RUEL
Titulaire : Madame Camille GARNIER
Suppléant : Madame Laura TOME

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave EIFFEL de RUEIL-MALMAISON, formation initiale est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal-administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et Madame la déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 11 avril 2018

La Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Monique REVELLI

Arrêté ARS DT92/OAPS N° 2018-188 du 11/04/2018
portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation
d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison,
formation continue GRETA

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2016-017 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison, formation continue GRETA, est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président ;

Le directeur de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture ou son représentant :
Monsieur Martial ATTIAS

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son représentant :
Titulaire : Monsieur David ADAM
Suppléant : Madame Elise VIEN

La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses pairs ou son suppléant :
Titulaire : Madame Dominique MARECHAL
Suppléant : Madame Fatiha GUESSOUM

Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, chacun désigné pour trois ans par le directeur de l'institut :

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier :

Titulaire : Madame Sylvie BARE
Suppléant : Madame Sylvie TRAHARD

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de petite enfance :

Titulaire : Madame Sophie GRAFEILLE
Suppléant : Madame Alice RENON

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Madame Anna MAC LEAN
Suppléant : Madame Chloé HERITEAU

Titulaire : Madame Camélia ZIANI
Suppléant : Madame Céline APRIOU

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Gustave EIFFEL de RUEIL-MALMAISON, formation continue GRETA est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal-administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et Madame la déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 11 avril 2018

La Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Monique REVELLI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>